

PIECES À FOURNIR POUR L'OBTENTION D'UNE C.N.I
(Tous les documents demandés doivent être fournis en original)

→ **Pré-demande en ligne : ants.gouv.fr**
+ Impression de la pré-demande obligatoire ←

1^{ère} DEMANDE /RENOUVELLEMENT:

- ☐ 1 photo récente (- d'1 mois) aux nouvelles normes sur fond de couleur claire (Bleu clair ou gris clair) **le blanc est interdit.**
- ☐ Justificatif de domicile de - de 1 an **en original** (**Facture** EDF, Téléphone, EAU).
Pour les personnes hébergées, fournir en plus du justificatif de domicile, une attestation d'hébergement ainsi que la pièce d'identité en cours de validité de l'hébergeur en original.
- ☐ Pour les enfants mineurs fournir la carte nationale d'identité **en original** en cours de validité du parent accompagnant.
- ☐ Enfant mineur dont les parents sont divorcés, fournir le **jugement de divorce**.
En cas de garde alternée, fournir le justificatif de domicile de l'autre parent + CNI
- ☐ Justificatif de nationalité française pour les personnes nées à l'étranger ou dont les parents sont nés à l'étranger (certificat de nationalité française, décret de naturalisation en original)
- ☐ Fournir l'ancienne carte nationale d'identité
- ☐ **Tutelle/Curatelle** : fournir le jugement du tribunal. Si tutelle la présence du mineur/majeur est exigée lors du dépôt de la demande ainsi que son tuteur qui devra justifier de sa qualité.

SUITE A UNE PERTE OU UN VOL:

- ☐ **Fournir les mêmes pièces qu'une 1^{ère} demande ou un renouvellement**
- ☐ En cas de perte, déclaration établie par la mairie, en cas de vol, déclaration enregistrée auprès de la gendarmerie.
- ☐ **25 euros** en timbres fiscaux.
- ☐ Pour les enfants mineurs fournir **en original** la carte nationale d'identité en cours de validité du parent accompagnant.
- ☐ Enfant mineur dont les parents sont divorcés, fournir le **jugement de divorce**. **En cas de garde alternée, justificatif de domicile de l'autre parent + CNI.**